Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A66/51**
Point 12.1 de l'ordre du jour provisoire **20 mai 2013**

Exécution du budget programme 2012-2013 : rapport intérimaire

Rapport du Comité, du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé

1. La dix-huitième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration a eu lieu à Genève, les 16 et 17 mai 2013, sous la présidence du Dr Jamal Thabet Nasher (Yémen).[1] Le Comité a adopté son ordre du jour.[2]

2. Le Comité a accueilli favorablement le rapport intérimaire sur l'exécution du budget programme 2012-2013[3] et les progrès accomplis en vue de la réalisation des résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation après la première année d'exécution.

3. Les membres du Comité ont indiqué qu'ils souhaitaient recevoir des informations actualisées sur les niveaux actuels de financement afin de pouvoir évaluer les progrès réalisés dans le financement de l'Organisation et de connaître les prévisions de report pour le prochain exercice.

4. Le Comité a noté que le niveau des ressources disponibles pour l'ensemble des segments s'établit à 97 % du budget programme approuvé. Les membres ont également noté que la répartition des fonds entre les objectifs stratégiques est mieux équilibrée par comparaison avec l'exercice précédent, sachant que pour 12 des 13 objectifs stratégiques, les besoins budgétaires approuvés sont financés à 83 % au moins.

5. Le Comité a demandé des éclaircissements sur le taux de 43 % d'exécution par rapport au budget programme, notant qu'il subsiste un défaut d'alignement entre l'exécution technique et l'exécution financière, et a souhaité être informé des derniers travaux du groupe spécial de la mobilisation des ressources.

6. Les membres du Comité ont également demandé des informations plus détaillées sur les résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation, en particulier sur ceux qui risquent de ne pas être atteints.

---

[1] La liste des participants est disponible dans le document EBPBAC18/DIV./1.

[2] Document EBPBAC18/1.

[3] Document A66/5.

7. Le fait qu'un plus petit nombre de résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation soit considéré comme « compromis » au cours du présent exercice par comparaison aux exercices précédents a été accueilli favorablement. Néanmoins, des préoccupations ont été exprimées concernant les résultats escomptés considérés comme « compromis » au titre de l'objectif stratégique 5, qui porte sur les situations d'urgence.

8. Pour répondre à ces préoccupations, le Secrétariat a expliqué que bien que les fonds disponibles soient généralement suffisants, le fait que les contributions volontaires continuent à être à objet désigné a pour conséquence une répartition non équitable du financement entre les résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation. Par exemple, le segment budgétaire relatif aux programmes spéciaux et aux accords de collaboration est financé au-dessus du niveau budgétaire approuvé, en particulier en ce qui concerne les activités de lutte contre la poliomyélite.

9. Sur la question de l'exécution budgétaire et du groupe spécial de la mobilisation des ressources, le Secrétariat a indiqué que, bien que le groupe spécial mette actuellement la touche finale à son rapport, il a mis en évidence les questions mentionnées par le Comité et propose un certain nombre de mesures à prendre dans le cadre du financement futur de l'Organisation.

10. Pour ce qui est du travail de l'OMS dans les situations d'urgence, le Secrétariat a informé le Comité que des efforts importants avaient été faits pour mettre sur pied l'équipe mondiale de gestion des situations d'urgence, désormais opérationnelle, avec la participation de tous les bureaux régionaux. Toutefois, les cibles des indicateurs sont très ambitieuses compte tenu des réformes récentes entreprises dans les activités d'urgence de l'OMS ; les ressources humaines et financières disponibles pour le personnel et les activités essentiels sont insuffisantes pour les atteindre.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

11. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé de prendre note du rapport.

= = =